

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 29 MARS 2005 18H30**

M. LE MAIRE lit un passage du courrier que lui a adressé le groupe des élus de gauche, en fin d'après-midi : «Lors de notre dernier conseil municipal consacré au budget, nous vous avons interrogé sur la possibilité d'inviter l'opposition aux travaux des différentes commissions municipales. Face au refus que vous avez alors opposé, les élus de l'opposition de gauche du Bouscat ont pris la décision de ne pas siéger à la séance du conseil municipal du mardi 29 mars 2005. Cette décision de fond ne participe pas à une volonté de dramatiser nos enjeux politiques locaux, elle est symbolique... ».

M. LE MAIRE indique que cette décision appelle de sa part quelques commentaires. Selon lui, l'opposition de gauche fait acte d'un déni :

- de démocratie ; l'opposition doit exister et elle est élue pour cela ;
- de représentation vis à vis de l'électorat bouscatais qui a donné ses suffrages à cette opposition ; il est donc regrettable que des élus se croient autorisés à ne pas siéger à des assemblées où ils sont attendus.

Mais au-delà de tout cela, il estime que ce procès est injuste car la Ville du Bouscat est une collectivité qui a, depuis le début, associé très souvent l'opposition à ses travaux alors qu'elle en a nullement l'obligation. Il cite quelques exemples :

- à l'initiative de l'équipe municipale et sous la houlette de Mme NGUYEN, des groupes d'urbanisme se sont tenus régulièrement pour associer l'opposition à ses réflexions concernant l'urbanisme et l'architecture de la ville ;
- lors de délégations à des organismes extérieurs, des postes de titulaires et suppléants ont été attribués à l'opposition :
 - o titulaires : pour la Mission Locale Technowest où il avait considéré que l'action jeunesse était assez importante pour que toutes bonnes volontés y participent, mais également pour le Syndicat d'Energie Electrique et le Syndicat Jalle Rivière Propre.
 - o suppléants : pour l'Association des Gens du Voyage.
- de plus, il reçoit les membres de l'opposition avant chaque conseil municipal, excepté ceux qui sont précédés d'une commission des finances puisque l'opposition y participe, afin de débattre préalablement des dossiers traités en conseil et de leur apporter des réponses à des questions immédiates. Il n'est pas sûr que toutes les communes de la C.U.B. en fassent autant ;
- des réunions publiques sont organisées, il communique les dates à l'avance afin de permettre à chacun, y compris l'opposition, de s'organiser et de pouvoir y participer ;
- un jury d'architecture a même été reporté pour l'école Jean Jaurès afin de permettre à M. GARANDEAU d'être présent puisque la date choisie ne lui convenait pas.

M. LE MAIRE conclut en réaffirmant que ce procès n'est donc pas justifié.

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME PERRET-BOZZONI, M. MANSENCAL, MME MANDARD, M. VALMIER, M. GRDEN, MME LECLAIRE, M. ASSERAY, MME THIBAUDEAU, M. QUANCARD, MME LIDUENA, MME CAZABONNE-DINIER, MME CONTE, MME CALLUAUD, MME STOIBER, M. BOUCHET, MME DANTIN, M. TEISSEIRE, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME MACERON, MME MADELMONT, M. NEUVILLE, M. GALEA

Excusés avec procuration : M. DUMORA (à MME CAZABONNE-DINIER), M. SAGASPE (à M. TEISSEIRE), M. FARGEON (à M. VALLEIX), MME SOULAT (à MME CONTE)

Absents : M. AURORA, M. GARANDEAU, M. ANDRE, MME BORDES, M. MONBEIG-ANDRIEU, MME BÉGARDS

Secrétaire : M. BLADOU

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 Février 2005
- 2) Rapport sur les actes pris en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Budget annexe Hippodrome

- 3.1) Compte administratif 2004 de l'hippodrome
- 3.2) Compte de gestion 2004 de l'hippodrome
- 3.3) Affectation définitive du résultat 2004 de l'hippodrome
- 3.4) Décision modificative N°1 au budget annexe de l'hippodrome
- 4) Budget annexe Cimetière
 - 4.1) Compte administratif 2004 du cimetière
 - 4.2) Compte de gestion 2004 du cimetière
 - 4.3) Affectation définitive du résultat 2004 du cimetière
 - 4.4) Décision modificative N°1 au budget annexe du cimetière
- 5) Budget Ville
 - 5.1) Compte administratif 2004 de la ville
 - 5.2) Compte de gestion 2004 de la ville
 - 5.3) Affectation définitive du résultat 2004 de la ville
 - 5.4) Décision modificative N°1 au budget de la ville
- 6) Vote des trois taxes
- 7) F.D.A.E.C.
- 8) Modification au tableau des emplois communaux
- 9) Informatisation des structures Petite Enfance – Tarif des cartes à puce
- 10) Composition des Commissions d'Appel d'Offres et d'Adjudications et de la Commission des Finances – Retrait de la délibération du 18 janvier 2005
- 11) Convention avec la Compagnie « Les marches de l'été »
- 12) Construction d'une tribune et d'un club house – Stade des Ecus
- 13) Avenant N° 1 au marché de contrat d'exploitation de s installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire déshumidification d'air, traitement, filtration d'eau et nettoyage pour la piscine municipale attribué à COFATECH SERVICES – Modification des prestations
Avenant N° 6 au marché de contrat d'exploitation de s installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux (Lot N° 2) attribué à COFATECH SERVICES – Modification des prestations
- 14) Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) : attribution du marché
- 15) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2005

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°2 : ACTES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Marché Municipal :

Un contrat a été signé avec l'Association « La Bazadaise » pour une animation à l'occasion de l'anniversaire du marché municipal le 20 mars 2005, pour un montant de 450 € T.T.C..

Brevet de Sécurité Routière :

Convention de partenariat financier avec l'association "A.F.I.P.S." dans le cadre d'une action de sécurité routière destinée aux élèves des S.E.G.P.A. du Collège Ausone.

M. LE MAIRE donne quelques renseignements complémentaires :

A.F.I.P.S. : Association de Formation et d'Insertion par la Prévention et la Sécurité

S.E.G.P.A. : Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté

Nombre d'enfants concernés : 8

Coût par enfant : 23,78 € (11,89 € par la ville et 11,89 € remboursés par le F.I.V. Fonds d'Intervention pour la Ville)

**DOSSIER N° 3.1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'HIPPODROME 2004
(COMMENTAIRES)**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le résultat fait ressortir :

- en Investissement un excédent de 2 205,87 €

Ces chiffres sont repris en page 1 du compte administratif 2004.

Les opérations comptables de ce compte administratif se résument :

- en section de fonctionnement, pas de réalisation en 2004 (page 3)
- en section d'investissement :
 - o en dépenses :
 - le solde des appels de fonds de Bordeaux Métropole Aménagement (BMA) pour 108 081,19 € HT.
 - o en recettes pour une somme totale de 206 383,74 €.
 - 198 183,73 € solde de la subvention de la CUB,
 - 8 200 € subvention municipale (correspondant aux intérêts suite au préfinancement par BMA d'une partie des dépenses en cours de projet)
 - 0,01 € affectation de l'excédent de fonctionnement de 2003,

Nous nous reporterons en page 17 pour le vote de la section d'investissement de ce compte administratif.

M. LE MAIRE quitte la salle et M. GRDEN, doyen d'âge, se voit confier à l'unanimité la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du compte administratif.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

M. LE MAIRE rentre et reprend la présidence de l'assemblée qu'il remercie pour son vote.

| | | |
|---|--|---|
| <p>3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat</p> | <p>BUDGET ANNEXE HIPPODROME DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2004</p> <p>Séance du 29 mars 2005</p> | <p>Nombre de Conseillers en exercice 35 Nombre de Conseillers présents 25 - Nombre de suffrages exprimés 29</p> |
|---|--|---|

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MR JEAN GRDEN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 108 081,19 | | | | 96 096,68 | 0,00 |
| Opérations de l'exercice | 108 081,19 | 206 383,74 | 0,00 | 0,00 | 108 081,19 | 206 383,74 |
| Totaux | 204 177,87 | 206 383,74 | 0,00 | 0,00 | 204 177,87 | 206 383,74 |
| Résultats de clôture | | 2 205,87 | | 0,00 | | |
| Restes à réaliser | | | | | 0,00 | 0,00 |
| Totaux cumulés | 204 177,87 | 206 383,74 | 0,00 | 0,00 | 204 177,87 | 206 383,74 |
| Résultats définitifs | | 2 205,87 | | 0,00 | | 2 205,87 |

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 3.2 : COMPTE DE GESTION 2004 DE L'HIPPODROME

M. LE MAIRE donne la parole à M. FOURNIER, Trésorier Principal du Bouscat.

M. FOURNIER présente son compte de gestion, parfaitement identique au compte administratif du Maire. Il traduit bien l'exécution budgétaire telle qu'elle a été enregistrée à la Trésorerie du Bouscat, à savoir :

INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------|--------------|
| Recettes nettes : | 206 383,74 € |
| Dépenses nettes : | 108 081,19 € |
| Excédent : | 2 205,87 € |

M. FOURNIER rappelle que les deniers publics sont très importants, d'où la nécessité de les compter deux fois avec le compte administratif (compte du maire) et le compte de gestion (compte du receveur municipal). C'est ce que l'on appelle la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Il explique la différence entre ces deux comptes. Le plan comptable possède 10 classes mais les 4 et 5 ne sont utilisées que par le receveur. Elles donnent des indications que l'on ne retrouve pas dans la comptabilité du Maire, notamment sur la trésorerie. L'assemblée vote un excédent, l'ordonnateur, le Maire, donne des ordres au comptable, le receveur municipal, pour exécuter le budget. Il donne l'ordre d'engager une dépense ou une recette mais cela ne veut pas dire que la recette soit instantanément encaissée et la dépense instantanément payée. Les sommes sont inscrites dans ces deux comptes en attendant le paiement des mandats ou l'encaissement des recettes.

Le compte de gestion 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 3.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET - ANNEXE DE L'HIPPODROME AU TITRE DE L'EXERCICE 2004

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | | |
|--|------------|--|
| Résultat de l'exercice : | Excédent : | |
| | Déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : | Excédent : | |
| | Déficit : | |
| Résultat de clôture à affecter : (A1) | Excédent : | |
| | Déficit : | |
| | (A2) | |

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | | |
|--|------------|-------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice : | Excédent : | 98 302,55 € |
| | Déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) / | Excédent : | |
| | Déficit : | 96 096,68 € |
| Résultat comptable cumulé : | Excédent : | |
| | Déficit : | |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | | |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | | |
| Solde des restes à réaliser : | | |
| (B) Besoin (-) réel de financement (D001) | | |
| Excédent (+) réel de financement (R001) | | 2 205,87 € |

→ Affectation du résultat

Résultat excédentaire (A1)

| | |
|---|--|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section | |
|---|--|

| | |
|--|------------|
| d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068) | |
| En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001) | 2 205,87 € |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) | |
| Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) | |

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros
(et en francs à titre d'information).

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|---------------------------|-------------------------|--------------------------------|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : déficit reporté | R002 : excédent reporté | D001 : solde d'exécution N-1 : | R001 : solde d'exécution N-1 2 205,87 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé |

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 3.4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE HIPPODROME 2005

RAPPORTEUR : M.GRDEN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
|--|--------------------------|--------------|-------------|
| TOTAL CHAPITRE 23 | Immobilisations en cours | 2 100,00 € | |
| TOTAL CHAPITRE 020 | Dépenses Imprévues | - 2 100,00 € | |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | - € | - € |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | DEPENSES | RECETTES |
| NEANT | | | |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | 0,00 | 0,00 |

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4.1 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CIMETIERE 2004

(COMMENTAIRES)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le résultat fait ressortir :

- en exploitation un excédent de 26 327,75 €

Ce chiffre est repris en page 1 et 2 du compte administratif 2004.

L'activité du cimetière repris sur ce budget annexe se résume à :

- en section d'exploitation
 - o en dépenses : 559,38 € qui correspondent à des frais d'exhumation et à des frais d'incinération de planches de cercueil.
 - o En recettes : 764,79 € pour des ventes de caveaux.
- en Section d'investissement
 - o en dépenses : pas d'opération,
 - o En recettes : 12 746,43 € il s'agit de la couverture du besoin de financement de l'exercice 2003.

Nous nous reporterons en page 7 pour le vote de la section d'exploitation et en page 10 et 11 pour le vote de la section d'investissement.

M. LE MAIRE quitte la salle et M. GRDEN, doyen d'âge, se voit confier à l'unanimité la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du compte administratif.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

M. LE MAIRE rentre et reprend la présidence de l'assemblée qu'il remercie pour son vote.

| | | |
|---|---|--|
| <p>3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat</p> | <p>BUDGET ANNEXE CIMETIERE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2004</p> <p>Séance du 29 mars 2005</p> | <p>Nombre de Conseillers en exercice 35 Nombre de Conseillers présents 25 Nombre de suffrages exprimés 29</p> |
|---|---|--|

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MR Jean GRDEN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

2) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 12 746,43 | | | 26 122,34 | 12 746,43 | 26 122,34 |
| Opérations de l'exercice | | 12 746,43 | 559,38 | 764,79 | 559,38 | 13 511,22 |
| Totaux | 12 746,43 | 12 746,43 | 559,38 | 26 887,13 | 13 305,81 | 39 633,56 |
| Résultats de clôture | | 0,00 | | 26 327,75 | | 26 327,75 |
| Restes à réaliser | | | | | 0,00 | 0,00 |
| Totaux cumulés | 12 746,43 | 12 746,43 | 559,38 | 26 887,13 | 13 305,81 | 39 633,56 |
| Résultats définitifs | | 0,00 | | 26 327,75 | | 26 327,75 |

3) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4.2 : COMPTE DE GESTION 2004 DU CIMETIERE

M. LE MAIRE donne la parole à M. FOURNIER.

M. FOURNIER constate en effet que le compte de gestion est en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2004 :

Recettes d'investissement : 12 746,43 €
 Recettes de fonctionnement : 764,79 €
 Dépenses de fonctionnement : 559,38 €
 Excédent : 26 327,75 €

Le compte de gestion 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET - ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2004.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

| | | |
|--|------------|-------------|
| Résultat de l'exercice : | Excédent : | 205,41 € |
| | Déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : | Excédent : | 26 122,34 € |
| | Déficit : | |
| Résultat de clôture à affecter : (A1) | Excédent : | 26 327,75 € |
| | Déficit : | |
| | (A2) | |

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | | |
|--|------------|-------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice : | Excédent : | 12 746,43 € |
| | Déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) / | Excédent : | |
| | Déficit : | 12 746,43 € |
| Résultat comptable cumulé : | Excédent : | 0,00 € |
| | Déficit : | |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | | |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | | |
| Solde des restes à réaliser : | | |
| (B) Besoin (-) réel de financement (D001) | | |
| Excédent (+) réel de financement (R001) | | |

→ Affectation du résultat

Résultat excédentaire

| | |
|--|-------------|
| En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068) | |
| En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001) | |
| En excédent reporté à la section d'exploitation (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) | 26 327,75 € |
| | |

| | |
|---|--|
| Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002) | |
|---|--|

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en €URO**

| Section d'exploitation | | Section d'Investissement | |
|------------------------|---|------------------------------|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : déficit reporté | R002 : excédent reporté 26 327,75 € | D001 : solde d'exécution N-1 | R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves |

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 4.4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2005

RAPPORTEUR : M.GRDEN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|------------|------------|
| TOTAL CHAPITRE 23 Immobilisations en cours | | |
| TOTAL CHAPITRE 021 Virement de la section d'exploitation | | |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | - € | - € |

SECTION D'EXPLOITATION

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|-------------|-------------|
| TOTAL CHAPITRE 011 Charges à caractère général | 22 277,75 | |
| TOTAL CHAPITRE 022 Dépenses imprévues | -22 277,75 | |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 0,00 | 0,00 |

M. LE MAIRE demande à M. GRDEN d'expliquer ce qu'il est prévu de faire avec cette somme.

M. GRDEN répond qu'il s'agit de vider les deux ossuaires et de procéder à l'achat de 48 reliquaires. Il indique que le prix moyen d'une reliquaire est de l'ordre de 100 €.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 5.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2004 VILLE
COMMENTAIRES**

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE indique que la présentation du compte administratif s'articule toujours sur une double comparaison : le C.A. sur le B.P., ce qui permet :

- d'évaluer le pourcentage d'investissements et d'équipements réalisés au regard des prévisions ;
- de comparer le compte administratif avec celui de l'an passé mais aussi avec le budget prévisionnel.

Il tient à faire trois remarques :

- les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (+ 1,04 %) alors que l'inflation est à 2,3 % ; un excédent de fonctionnement de + 13,45 % par rapport à l'année 2003, l'excédent reporté étant de + 25 % ;
- les dépenses d'investissement ont baissé de 17,19 % du fait de retards importants dans les appels d'offres, négociations et autres problèmes administratifs entraînant de fait un report de 1,8 million d'euros ; sans ce report, les dépenses d'investissement 2004 seraient les mêmes à 1 % près que celles de 2003 ;
- les dépenses d'équipement sont couvertes par l'autofinancement à hauteur de 75 %, ce qui est tout à fait satisfaisant.

M. GRDEN

Dans le but de mieux apprécier l'évolution du CA 2004 par rapport au CA 2003, nous pensons qu'il est indispensable d'apporter quelques commentaires concernant les principaux écarts nécessitant une justification et pour lesquels **nous avons repris les lignes correspondantes du CA 2003**.

Informations Générales.

Exécution du Budget (conformément à la page 2 du CA 2004)

| | CA 2003 | CA 2004 | % de variation |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| Dépenses | | | |
| Fonctionnement | 18 745 258,34 | 18 939 988,01 | 1,04% |
| Investissement | 10 193 473,39 | 8 380 201,39 | -17,79% |
| Total | 28 938 731,73 | 27 320 189,40 | -5,59% |
| Recettes | | | |
| Fonctionnement | 24 916 431,64 | 25 940 941,33 | 4,11% |
| Investissement | 7 823 325,96 | 6 567 752,45 | -16,05% |
| Total | 32 739 757,60 | 32 508 693,78 | -0,71% |
| Excédent de Fonctionnement (1) | 6 171 173,30 | 7 000 953,32 | 13,45% |
| Déficit d'investissement | -2 370 147,43 | -1 812 448,94 | -23,53% |
| Solde des restes à réaliser | -798,77 | -58 309,91 | 7199,96% |
| Besoin réel de financement (2) | -2 370 946,20 | -1 870 758,85 | -21,10% |
| Résultats définitifs (1)-(2) | 3 800 227,10 | 5 130 194,47 | 35,00% |

Avant d'apporter ci-après les précisions nécessaires quant à l'appréciation des évolutions ci-dessus mentionnées, nous soulignerons tout d'abord que le CA 2004 varie en dépenses de – 5,59 % par rapport à 2003 avec notamment :

- des dépenses de fonctionnement maîtrisées (1,04 %) soit sensiblement inférieures à l'inflation 2004 (+ 2,3 %)
- des dépenses d'investissement en diminution de 17,79 % entraînant de ce fait en dépenses d'équipement un report de 1,8 M€ dont l'importance est consécutive au délai d'appel d'offres, aux négociations difficiles de ces derniers et à des retards administratifs de tous ordres. En tenant compte de ce report, nos dépenses d'investissement 2004 (10 180 201,39 €) atteignent à 13 272 € près le niveau de 2003 (10 193 473,39 €)
- un résultat définitif en amélioration de + 35 % dont + 13,45 % pour l'excédent de fonctionnement.

Compte tenu des écarts ci-dessus constatés, nous pensons qu'il convient d'apporter des précisions pour mieux mesurer leur incidence. Nous nous permettons aussi de rappeler, ainsi que nous l'avions fait l'an

passé, l'importance du Crédit à Long Terme Renouvelable (C.L.T.R) sur les dépenses et les recettes d'investissement pour respectivement 2 997 080,00 € et 2 600 715,00 €, de ce fait nous mettrons davantage l'accent sur les dépenses d'équipement (Chapitre 20, 21 et 23).

Il faut noter :

En Fonctionnement

La bonne tenue de nos dépenses (+ 1,04 %), en raison principalement des nouvelles modalités contractuelles de la restauration municipale (chapitre 011), représente une économie de 197 967,65 € alors que d'autres lignes sont en augmentation ainsi que nous le verrons ci-après.

Les recettes marquent une augmentation de + 4,11 %, sachant que nos recettes de gestion des services (chapitre 70,73,74,75 et 013) évoluent à + 1,59 % et que l'excédent de fonctionnement reporté est en augmentation de + 24,56 %, soit + 749 400 €.

Nous reviendrons plus en détail ci-après sur les principaux articles ayant une incidence significative sur les variations de la section de fonctionnement.

EN INVESTISSEMENT

En dépenses, le total de la section d'investissement diminue de -17,79 % par rapport à 2003.

Cette différence en dépenses se justifie principalement par :

- les remarques que nous formulons ci-dessus à savoir le report des dépenses d'équipement.
- un solde d'exécution N-1 qui passe de 3 107 612,54 € du CA 2003 à 2 370 147,43 € du CA 2004, soit une diminution de 737 465,11€ (page 5 du CA).

Pour les recettes, rappelons que nous avons mobilisé 500 000 € en emprunt pour le financement des reports d'investissement (2003-2004) et 46 387,87 € d'emprunts nouveaux (emprunts CAF à 0 % - City stade et CLSH 10-12 ans - 2^{ème} versement), soit un total de 546 387,87 €.

L'ensemble de nos dépenses d'équipement 20-21-23 (2 142 112,43 M€) a été couvert par l'emprunt pour 546 K€ et par nos fonds propres pour 1 596 K€, ce qui représente *un autofinancement de nos dépenses d'équipement à hauteur de 74,49 %*.

Nous vous rappelons que notre autofinancement tient compte :

- du FCTVA et de la TLE pour 268 K€
- des opérations d'ordre à hauteur de 678K€ (page 7 du CA 2004)

contribuant ainsi à financer en partie les dites dépenses d'équipement.

Section de fonctionnement

1/ Dépenses

| | CA 2003 | CA 2004 | % de variation |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Dépenses | | | |
| Charges de personnel (012) | 10 187 639,34 | 10 267 762,40 | 0,79% |
| Charges générales (011) | 3 756 470,82 | 3 766 297,68 | 0,26% |
| Autres charges (65) | 881 831,44 | 973 906,62 | 10,44% |
| dont subvention au CCAS | 146 706,00 | 209 580,00 | 42,86% |
| Intérêt des emprunts (hors Intérêts Courus Non Echus -ICNE) | 230 012,56 | 190 134,13 | -17,34% |
| Atténuation de produits (014) | 2 873 759,90 | 2 902 875,00 | 1,01% |

Charges de personnel (012) + 0,79 %

- Comme vous pouvez le noter, nos charges de personnel augmentent de + 0,79 %. Cette augmentation s'explique par :
 - la revalorisation des salaires de décembre 2003 de 0,5 %,
 - un faible recours à des remplacements sur différents sites (article 64131 + 1,89 %),
 - une diminution des cessations progressives d'activités (article 64831 – 14 %),
 - une diminution des cotisations SOFCAP (article 6455 / - 16,78 % / - 56 467 €).

Les autres lignes n'appellent pas de commentaires particuliers, leur évolution étant liée aux rémunérations principales et autres.

Charges à caractère général (011) + 0,26 %

Rappelons que entre 2002 et 2003 nos charges à caractère général ont évolué de + 0,01 %, entre 2003 et 2004 elles se situent à + 0,26%, alors que la variation annuelle du coût de la construction s'est élevée à + 4,58 %.

Cette très faible variation de 0,26 % par rapport à l'inflation de 2,3 % appelle quelques commentaires détaillés ci-après pour les articles les plus marquants :

Article 60611 eau et assainissement - 60612 Energie – Electricité - Article 60621 Combustibles : + 4,35 %, soit + 32 801 €

Nous ne maîtrisons pas l'ensemble de ces tarifs, sachant que nous avons supporté cette année une dépense exceptionnelle de 29 128,31 € relative à une fuite d'eau au Stade Jean Jaurès, déduction faite d'un avoir de 21 261,26 € correspondant aux différentes taxes (de novembre 2003 à mai 2004).

M. LE MAIRE tient à apporter quelques renseignements complémentaires concernant la fuite d'eau au Stade Jean Jaurès. Il précise que la commune a obtenu un remboursement de 21 261,26 €, qui correspond à l'exonération de la taxe communautaire d'assainissement.

M. GRDEN indique que la consommation moyenne d'eau à Jean Jaurès est de l'ordre de 25 000 €. Déduction faite de cette exonération, la fuite d'eau a tout de même coûté 20 000 € à la ville. Elle n'a pas été découverte assez tôt en raison du bon drainage du terrain.

Article 60622 Carburants : + 19.5 %, soit + 9747 €.

Consécutives à l'augmentation généralisée des carburants en 2004.

Article 60623 Alimentation : +13,64 %, soit + 4626 €.

Cette ligne concerne les produits alimentaires destinés à nos crèches... (fréquentation un peu plus importante).

Article 60631 Fournitures d'entretien : + 18,16 %, soit + 5 977€.

Nous supportons depuis août 2003, la charge des produits d'entretien des cuisines satellites. En 2003, une demi-année de dépenses et en 2004, une année complète...

Article 60636 vêtements de travail : +33,58%, soit + 4 678 €.

Une nouvelle affectation des appareilleurs a entraîné des achats de vêtements plus importants cette année.

Article 6068 Autres matières et fournitures : +8,37 %, soit + 14 006 €.

Une dotation plus conséquente de sapins de Noël et un renouvellement de lampes d'éclairage public qui n'avaient pas été réalisés en 2003 expliquent cette augmentation.

Article 611 Contrats de prestations de services : - 14,84 %, soit – 197 968 €.

Les nouvelles modalités contractuelles, en application depuis août 2003, de la restauration municipale – passage d'un contrat d'affermage à un marché public de repas livrés – nous ont permis de diminuer cette ligne de façon conséquente. En revanche, nous n'aurons pas la même économie en 2005, compte-tenu du fait que nous aurons deux années complètes de référence.

Article 6132 location immobilière : +32,57 %, soit + 7 870 €.

Cette forte augmentation, fait suite à :

- deux trimestres de plus de location de la Salle de la Charmille réglés en 2004 par rapport à 2003 (+ 3000 €),
- un surcroît de charges locatives dans les deux RPA (chauffage et eau chaude : + 3596 €),

- une erreur de facturation des charges du local de Didier Daurat (J.L.N pour 1268 €), cette somme sera déduite par la Maison Girondine sur les loyers 2005.

Article 6135 Location mobilière : + 151,94 %, soit + 25 636 €.

Le spectacle exceptionnel des Ballets de PEKIN en début 2004 a entraîné une location de scène pour 19 509 € justifiant en grande partie cet écart.

Article 61521 Terrains : + 534 %, soit + 2 547€. Cette augmentation est consécutive au désherbage des allées du Cimetière ce qui n'avait pas été fait en 2003.

Article 61522 Bâtiments : + 47,56 %, soit +56516,16 €.

Ainsi que nous le précisons l'an passé, l'entretien de nos bâtiments est sensiblement influencé par des opérations ponctuelles (campagne de peinture notamment).

Nous devons souligner également que d'importants travaux de remise en état soit de toiture, soit de peinture et revêtement de sol prévus en investissement ont dû être affectés finalement en fonctionnement.

A noter en outre que la campagne antitag est passée de 7 557€ en 2003 à 13 661 € en 2004, soit + 5694 €.

Article 616 Primes d'assurances : + 46,89 %, soit + 21 703,08 €.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons eu l'occasion de souligner l'augmentation des primes d'assurances à la suite du désengagement des compagnies d'assurances envers les collectivités territoriales. Nous subissons cet état de fait !.

Article 617 Etude et recherche : + 26,40 %, soit + 5612,33 €.

Cette ligne de dépenses concerne notamment toutes les vérifications périodiques de nos installations électriques de chauffage, des mesures des champs électromagnétiques. Ces vérifications sont étalées dans le temps et peuvent en conséquence varier d'une année sur l'autre.

Article 6184 Versement à des organismes de formation : + 20,93 %, soit + 4366,57 €.

Ces « versements » sont en bonne progression, ils concernent plus particulièrement la formation des personnels du CTM (permis PL3 et stages CACES « Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité » pour 6 agents conducteurs des nacelles et tractopelles.)

Article 6188 Autres frais divers : + 53,90 % soit +16 388,88 €.

Comme son nom ne l'indique pas, cet article regroupe des dépenses aussi disparates que les élagages (+ 5 526 €), les animations dans les maisons de retraite, les panneaux de chantier, les analyses d'eau à la piscine ainsi que pour 2004 les honoraires d'un Ethnologue urbain missionné pour la mémoire du Bouscat (13 200 €).

Article 6225 Indemnités aux comptables : + 134,02 %, soit +3 140 €.

En 2004, nous avons versé les indemnités du Trésorier, pour les exercices 2003 et 2004.

Article 6226 Honoraires : + 70,92 %, soit +3 394,90 €.

Cette augmentation est due à des honoraires d'avocats afin de défendre les intérêts de la Ville dans deux procédures.

Article 6227 Frais d'acte et de contentieux : une somme de 1 459,12 €.

Il s'agit des honoraires de notre avocat afin d'obtenir une expertise pour juger des nuisances générées par l'utilisation d'un terrain de basket situé à proximité de l'habitation d'un riverain.

Article 6228 Divers : + 124,70 %, soit + 21 949 €.

Cette année, nous avons réglé à Eco finances une somme de 39 550,56 € correspondant à 50 % des gains que nous avons obtenus suite à l'intervention de cette société. Rappelons principalement que ces interventions portent sur ; les frais téléphoniques, les contrats EDF – GDF, les taxes foncières et les coûts sociaux.

Article 6236 Catalogues et imprimés : - 56,96%, soit - 21 545,35 €.

Depuis 2002, le budget de cet article dépasse les 30 000 €, l'année 2004 est inférieure à cette moyenne étant donné que nous avons affecté sur 2003 l'édition du livret d'accueil sorti en janvier 2004 et une

réimpression de la plaquette culturelle. De plus, le guide des services internes, budgété pour être exécuté par un imprimeur a été finalement réalisé par le Service Communication de la Ville. En revanche, en 2005 nous supporterons la refonte et la réédition du Bouscat Pratique destiné aux Bouscatais.

Article 6261 Frais d'affranchissement : + 13,10 %, soit + 5 016 €.

La facture d'affranchissements de décembre 2003 (3 683 €) a été imputée sur l'exercice 2004 ce qui nous ramène à 1 000 € près au niveau des années précédentes dont une faible partie est due à l'augmentation tarifaire de juin 2003.

Article 6262 Frais de télécommunication : 25,76 %, soit + 19 293,00 €.

Précisons qu'il faut relativiser cet écart. En effet une somme de 10 508,32 € concerne l'exercice 2003 et avait été imputée en 2002 (Dépenses rattachées). Ce qui porte la dépense de cet article en 2003 à 85 410,99 €.

Cette augmentation est influencée pour une partie par 6 abonnements supplémentaires ADSL pour les écoles maternelles et par l'installation de lignes téléphoniques provisoires lors des nombreuses élections de 2004.

La variation de 2004 sur 2003 est donc ramenée à 10,29 %, soit + 8 785,74 €.

Article 6283 Frais de nettoyage des locaux : + 3,16 %, soit + 2 223 €.

En 2004, l'entretien de quatre nouveaux sites (Centres de loisirs, salle Albert Angevin, Ecole de Musique et Salle du Carré) a été confié à la société de nettoyage, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire qui reste modique.

Article 62878 Autres Organismes : - 63,22 %, soit - 9176,77 €.

L'exercice 2003 a pris en compte un rattrapage de facturation de 2002. Cette ligne budgétaire est influencée par le nombre d'élèves fréquentant les Ecoles Publiques de Bordeaux.

Article 6288 Autres : + 29,36 %, soit + 7848,70 €.

Cet article reprend les séjours et sorties organisés par les Centres de Loisirs. Par rapport à 2003 une dépense complémentaire a été affectée au CLSH des Ecus, nouvellement créé. Bien entendu, nous enregistrons en recettes, article 70632, une participation de la CAF à hauteur de 60 %, ce qui limite la participation des familles.

Rappel : Quelques affectations dans les articles « divers »

- 6188 Elagage, animation dans les RPA, panneaux de chantier, analyse d'eau
- 6228 Eco Finance,
- 6238 Frais de réception (relations publiques)
- 6288 Centre de Loisirs

Autres charges (65) + 10,44 %, soit + 92 075,18 €

Cette variation tient compte principalement d'un versement plus conséquent au CCAS (+ 62 874 €), ce dernier ayant épuisé en 2003 ses récupérations de trop versé auprès des différentes caisses de cotisations sociales. 2004 reprend un rythme normal de subvention.

De plus, la subvention 2004 de la Caisse des Ecoles a été versée en totalité, alors qu'en 2003 nous n'en avons versé que 50 %.

Précisons que l'article 65758 pour 8200 € concerne la subvention municipale au budget annexe de l'Hippodrome indispensable pour couvrir les intérêts, suite au préfinancement par BMA d'une partie des dépenses en cours de projet.

Charges Financières (66) - 17,34 %, soit -39 878,43 €

Nous réitérons nos commentaires de l'an passé qui soulignaient que cette différence était due à la diminution de l'encours de la dette et à des taux d'intérêts stabilisés (à titre d'exemple : EURIBOR 6 mois au 1/1/2004 : 2,168 % et au 31/12/2004 : 2,229 %).

Atténuation de produits (014) + 1,01%, soit + 29 115,10 €

La complexité du calcul du reversement de la TPU provoque cette différence qui est sans doute imputable aux rôles supplémentaires d'avant le 31 décembre 2000.

2/ Recettes

| | CA 2003 | CA 2004 | % de variation |
|--|----------------------|----------------------|----------------|
| Recettes | | | |
| Atténuation de charges (013) | 384 981,78 | 200 088,24 | -48,03% |
| Produits divers (70) | 1 611 948,59 | 1 667 962,97 | 3,47% |
| Impôt et taxes (73) | 12 470 820,57 | 13 113 972,70 | 5,16% |
| Dotations de l'Etat (74) | 6 713 468,88 | 6 589 010,41 | -1,85% |
| Autres produits de gestion courante (75) | 426 899,36 | 380 606,57 | -10,84% |

Atténuation de charges (013) - 184 893,54, soit - 48,03 %

Ce chapitre regroupe notamment les remboursements :

- SOFCAP
- Sécurité Sociale
- Décharge syndicale

Pour l'exercice 2004, la diminution de cette ligne est due pour 132 394 € à des remboursements SOFCAP nettement inférieurs à ceux de l'an passé et consécutifs au nouveau contrat qui a pris effet au 1^{er} janvier 2004, dont les caractéristiques principales ont trait à des franchises plus importantes.

A noter également la diminution du remboursement des décharges syndicales (- 65 000 €), l'année 2003 a été marquée par des rappels de remboursement des années précédentes.

Produits divers (70) + 56 014 €, soit + 3,47 %

Il faut noter les principales augmentations constatées :

- **Article 70311** - concessions dans les cimetières + 12 599 €,
- **Article 70632** - recettes en provenance du nouveau CLSH 10-12 ans et droits d'entrée de la piscine (+ 2 568 €) suite à moins de fermeture consécutivement à la mise en place d'un destructeur de chloramines (+13 530 €),
- **Article 7066** - Redevance Petite Enfance (crèches, haltes garderies et garderies périscolaires) + 41 915 € suite à la restructuration du pôle de la Petite Enfance (+ 28 663 €), à un nombre de journées de présence plus élevé à la crèche providence (+ 17 000 €) malgré une légère baisse à la crèche Chenille Verte.
- **Article 7067 et 70688** - Encaissements de la restauration qui représentent une augmentation de 4 105 €,
- **Article 7088** - La subvention EDF pour la confection de la plaquette culturelle (+ 3 000 €).

Et les quelques légères baisses :

- **Article 7062** - Recettes de la culture – 3 332 €

M. LE MAIRE précise que cette baisse est due au fait qu'il y a eu moins de spectacles en 2004 qu'en 2003 (11 au lieu de 13).

- **Article 70848** - Remboursement plus faible de l'agent que nous avons réintégré du SIABFA, celui-ci est à la retraite depuis le 1^{er} août 2004.
- **Article 70878** - Un remboursement en 2003 de 3 444 € de France Télécom après vérification de nos factures.

Impôts et taxes (73) + 643 152,13 €, soit + 5,16 %

Ce chapitre est constitué à 86 % de l'encaissement des contributions directes, d'où sa variation qui influe sensiblement sur l'ensemble de ce chapitre.

- **Article 7311** - contributions directes de + 336 255 € (+3,06 %) consécutives à la revalorisation annuelle des bases d'imposition et au développement de l'immobilier sur la commune,
- **Article 7322** - La Dotation de Solidarité Communautaire augmente de + 123 059 € (+32,79%).

M. LE MAIRE explique que cette hausse est due au fait que la T.P.U. ait dégagé un excédent 2004 supérieur à celui de 2003.

- **Article 7328** - La récupération de la Taxe Foncière concernant le bâtiment de la cuisine centrale pour 7 069,68 €, alors qu'en 2003 nous avons recueilli 36 579 € à la suite de la reprise des arriérés,
- **Article 7338** - une augmentation des droits de voirie pour + 25 730 €, soit + 84,98 %, suite à un volume de travaux plus important sur la commune,
- **Article 7381** - Une augmentation importante des droits de mutation de 184 251 €, soit + 29,16 % ; l'immobilier va bien !.
- **Article 7337** - une légère baisse des droits de stationnement – 4 423 €,

Les autres articles ont une faible incidence sur le montant global du chapitre.

Dotations de l'Etat (74) - 124 458,47 €, soit – 1,85 %

Il s'agit principalement des dotations de l'état et des compensations diverses que malheureusement nous ne maîtrisons pas, à signaler que la dotation forfaitaire (DGF) représente 63 % de ce chapitre.

Hormis la DGF et les subventions de la CAF, l'ensemble des articles de ce chapitre accuse une baisse plus ou moins sensible.

Quelques écarts significatifs :

- **Article 74123** – DSU en diminution de – 6,68 %, soit -17 164 €,
- **Article 74127** – Dotation Nationale de Péréquation en diminution de – 43,17%, soit – 158 613 €,
- Article 74111 – **Remboursement Emplois jeunes en diminution de – 55,91 %, soit – 49 475 €, il reste à ce jour deux emplois jeunes contre cinq les années passées,**
- **Article 74718** – Autres, - 61,75%, soit – 71 145 €, il s'agit principalement des subventions que nous percevons pour la PAIO qui sont versées aujourd'hui directement à Technowest,
- **Articles 74833 à 74835** Compensation de l'Etat – 15,57 %, soit – 108 763 €, accuse une baisse que malheureusement nous ne pouvons maîtriser,
- **Article 7488** – Autres attributions et participations -22,97%, soit – 28 348,87 €, il s'agit des remboursements au titre des cessations progressives d'activités en diminution.

Autres produits de gestion courante (75) – 46 292,79€, soit – 10,84 %

Article 752 : Le revenu des immeubles reste stable

Article 757 : Excédents reversés par notre fermier – 14,74 %, soit -43 697,24 €.

En 2003, nous bénéficions de la redevance d'affermage, d'incompressibilité et des repas livrés à l'extérieur.

En 2004, nous avons perçu :

- un reliquat de 2002 (46 415,25 €),
- l'année 2003 en totalité (119 836 ,64 €), calculée avant août 2003 sur la base de l'ancien contrat d'affermage et pour la fin de l'année 2003 sur la base du nouveau marché de repas livrés
- le 1^{er} semestre 2004 (86 549,63 €) ne tiendra compte que des repas livrés à l'extérieur.

Pour 2005, nous avons budgété une somme de 150 000 € représentant les seuls repas livrés extérieurs pour environ 320 000 repas à 0,46 € TTC. En effet nous devrions encaisser en 2005, le 2^{ème} semestre 2004 et le 1^{er} semestre 2005.

Section d'investissement

Pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après :

- 1/ Une présentation générale de nos dépenses,
- 2/ Un graphique des principales affectations des dépenses d'équipement,
- 3/ Principaux investissements détaillés de l'année 2004,
- 4/ Une présentation générale de nos recettes.

1/ Dépenses

| | CA 2003 | CA 2004 | % de variation |
|-----------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Dépenses | | | |

| | | | |
|---|------------------|------------------|---------|
| 16 - Remboursement d'emprunts sauf ICNE 16882 | (1) 3 335 669,07 | (2) 3 764 623,89 | 12,86% |
| 20 - Immobilisations Incorporelles | 12 151,93 | 52 092,98 | 328,68% |
| 21 - Immobilisations Corporelles | 1 288 253,41 | 1 831 990,49 | 42,21% |
| 23 - Immobilisations En cours | 2 267 944,26 | 258 028,96 | -88,62% |
| Total 20 - 21 - 23 | 3 568 349,60 | 2 142 112,43 | -39,97% |

(1) dont CLTR : 2 358 319,85 €

(2) dont CLTR : 2 997 082,00 €

Remboursement d'emprunts sauf ICNE 16882 (16)

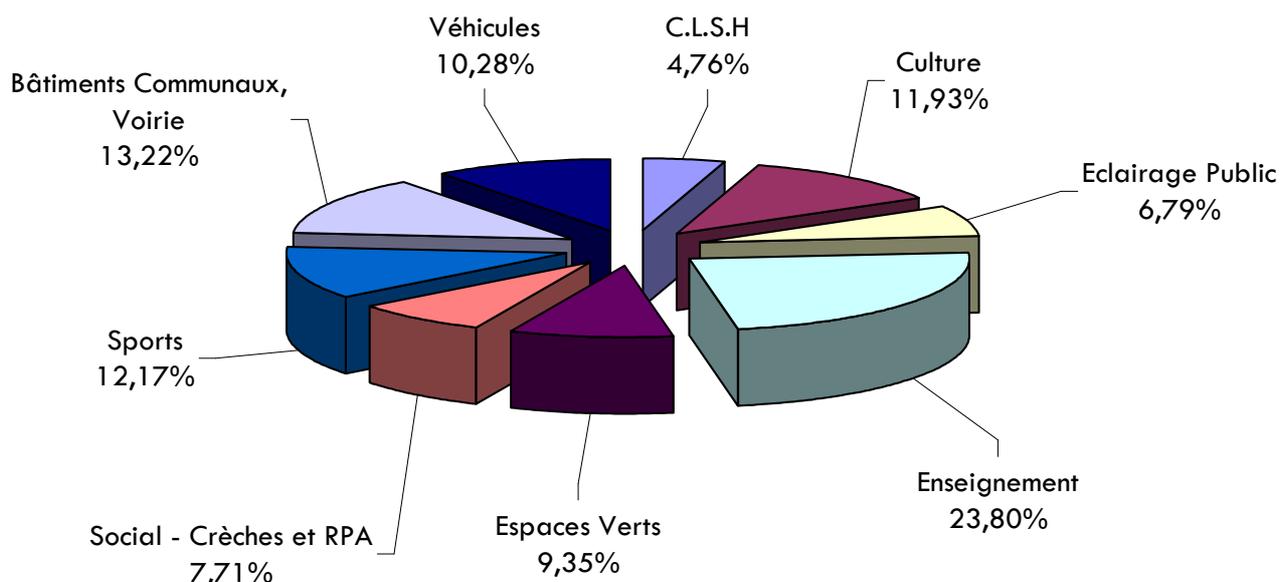
(Voir également page 26 du CA 2004)

Hors CLTR nous avons effectivement remboursé 767 541,89 € contre 977 349,22 € en 2003, baisse sensible relative à la diminution de l'encours de la dette.

L'augmentation de + 12,86 % de ce chapitre est influencée par le CLTR qui passe de 2 358 319,85 € à 2 997 082,00 €.

M. GRDEN annonce que la commune a l'intention de consolider cet emprunt l'an prochain.

2/ Principales affectations des dépenses d'équipement



3/ Principaux investissements détaillés de l'année 2004 (chapitre 20,21 et 23) :

| Type | Libellé | TTC en € |
|---------|--|-----------|
| C.L.S.H | CLSH 10-12 ANS, Travaux d'aménagement des abords | 32 405,80 |
| | CLSH 10-12 ANS, Acquisitions diverses | 957,65 |
| | CLSH 3-6 ANS, Install. stores dortoirs 3/6 ans | 1 512,10 |
| | CLSH 3-6 ANS, Travaux réfection de la toiture | 15 075,30 |
| | CLSH 3-6 ANS, Mobilier et Matériel divers | 7 161,33 |
| | CLSH 6-9 ANS, Install. alarme Centre de Loisirs | 8 216,18 |
| | CLSH 6-9 ANS, Pose de stores | 6 186,81 |

| | | |
|-------------------------|---|-------------------|
| | CLSH 6-9 ANS, Travaux divers | 5 014,69 |
| | CLSH 6-9 ANS, Création réserve alimentaire CLSH | 2 240,00 |
| | Contrat Temps Libre Jeune, Matériels pour l'éveil musical | 2 195,03 |
| | Contrat Temps Libre Jeune, Diagnostic CTLJ | 4 589,05 |
| | Contrat Temps Libre Jeune, Etude quartier Champ de courses | 14 470,00 |
| | Garderies périscolaires, Matériels électroménagers | 1 870,52 |
| | Total C.L.S.H | 101 894,46 |
| | | |
| Culture | Bibliothèque, Livres pour enfants, Cd-rom, Vidéocassettes | 20 432,96 |
| | Bibliothèque, Bibliothèque + étagères | 1 774,79 |
| | Bibliothèque, Travaux divers | 14 402,68 |
| | Ecole de Musique, Travaux Nouvelle Ecole | 115 522,59 |
| | Ecole de Musique, Installation gradins pour l'auditorium | 20 622,67 |
| | Ecole de Musique, Matériel de Musique | 10 959,46 |
| | Ecole de Musique, Mobilier et Matériel divers | 2 497,30 |
| | Ermitage Compostelle, Acquisition de Mobilier et de matériel scénique | 25 694,50 |
| | Ermitage Compostelle, Travaux divers | 43 737,92 |
| | Total Culture | 255 644,87 |
| | | |
| Eclairage Public | Eclairage Public, Matériel pour éclairage festif | 14 623,51 |
| | Eclairage Public, Pose de candélabres | 36 054,74 |
| | Eclairage Public, Outillage Eclairage Public | 3 163,13 |
| | Eclairage Public, Enfouissement de réseau | 91 613,23 |
| | Total Eclairage Public | 145 454,61 |
| | | |
| Enseignement | Ensemble des Ecoles, Achat divers (Extincteurs, signalétiques etc...) | 1 442,64 |
| | Informatique, Micro-ordinateurs écoles maternelles | 8 364,82 |
| | Maternelle Ermitage, Install. volets roulants | 8 200,52 |
| | Maternelle Ermitage, Install. alarme + clavier code | 3 209,28 |
| | Maternelle Ermitage, Mobilier et Matériel divers | 4 597,96 |
| | Maternelle Chenille Verte, Mobilier et Matériel divers | 3 996,06 |
| | Maternelle Chenille Verte, Install. volets roulants | 5 754,91 |
| | Maternelle Chenille Verte, Install. jeux extérieurs et sol souple | 11 999,47 |
| | Maternelle Chenille Verte, Travaux divers | 14 817,12 |
| | Maternelle du Centre, Travaux installation thermique | 40 227,60 |
| | Maternelle du Centre, Travaux couverture & réaménagement intér. | 25 439,11 |
| | Maternelle du Centre, Mobilier et Matériel divers | 3 912,44 |
| | Maternelle Jean Jaurès, Mobilier et Matériel divers | 1 402,31 |
| | Maternelle Lafon Féline, Porte alu deux vantaux | 3 109,44 |
| | Maternelle Lafon Féline, Travaux salle d'hygiène | 3 536,59 |
| | Maternelle Lafon Féline, Mobilier | 1 363,73 |
| | Maternelle Providence, Mobilier et Matériel divers | 7 787,39 |
| | Maternelle Providence, Travaux de clôture | 5 694,16 |
| | Maternelle Providence, Travaux sur huisseries | 6 995,09 |
| | Maternelle Providence, Install. volets roulants | 2 926,73 |
| | Maternelle Providence, Travaux installation thermique | 15 599,58 |
| | Primaire Centre 1, Mobilier Matériel audio-visuel | 2 274,29 |

| | | |
|--------------------------------|--|-------------------|
| | Primaire Centre 1, Travaux de revêtements murs et sols | 12 586,94 |
| | Primaire Centre 1, Travaux d'assainissement | 11 686,09 |
| | Primaire Centre 2, Install. coupe feu chaufferie | 8 525,09 |
| | Primaire Centre 2, Travaux logement de fonction | 1 870,99 |
| | Primaire Centre 2, Travaux de couverture | 31 206,15 |
| | Primaire Centre 2, Travaux création issue de secours | 40 275,79 |
| | Primaire Centre 2, Travaux d'étanchéité façade + menuiserie | 81 370,77 |
| | Primaire Centre 2, Install. menuiseries alu | 50 453,86 |
| | Primaire Centre 2, Mobilier | 7 852,96 |
| | Primaire Jean Jaurès, Travaux de reconstruction Groupe Scolaire | 47 892,06 |
| | Primaire Jean Jaurès, Travaux divers | 4 314,18 |
| | Primaire Jean Jaurès, Mobilier et Matériel divers | 1 716,18 |
| | Primaire Lafon Féline, Travaux divers & mise en conformité | 9 975,61 |
| | Primaire Lafon Féline, Travaux de charpente | 15 184,13 |
| | Primaire Lafon Féline, Mobilier et Matériel divers | 2 227,05 |
| | Total Enseignements | 509 789,09 |
| | | |
| Espaces Verts | Ermitage Compostelle, Brancht. compt. eau Parc Ermitage | 13 414,93 |
| | Espaces Verts, Travaux de plantations | 30 272,69 |
| | Espaces Verts, Matériel Espaces verts | 33 162,28 |
| | Espaces Verts, Aménagt. Centre Ville (Convention) | 12 000,00 |
| | Hippodrome, Aménagt. espaces verts | 30 506,18 |
| | Hôtel de Ville, Jardinières arrosées façade mairie | 8 858,68 |
| | Parc de la Cheneraie, Arrosage intégré | 6 514,61 |
| | Parc de la Cheneraie, Travaux de clôture | 19 309,72 |
| | Piscine, Brancht. en 40 pour arrosage | 6 320,72 |
| | Stade des Ecus, Aménagement d'espaces verts sur le parc de Stationnement | 21 442,00 |
| | Stade des Ecus, Arrosage intégré salle polyvalente | 12 446,53 |
| | Stade Godard, Borne eau potable + arrosage | 6 032,15 |
| | Total Espaces Verts | 200 280,49 |
| | | |
| Social - Crèches et RPA | Crèche Chenille Verte, Travaux divers, clôture, terrasse avec sol souple ... | 30 863,88 |
| | Crèche Chenille Verte, Jeux et matériel divers | 4 194,24 |
| | Crèche Familiale, Travaux Nouvelle Crèche | 29 777,68 |
| | Crèche Familiale, Mobilier et Matériel divers | 48 051,64 |
| | Crèche Mosaïque, Revêtement de sol extérieur et sol souple | 15 409,21 |
| | Crèche Mosaïque, Petit électroménager | 881,95 |
| | Crèche Providence, Travaux de menuiserie & divers | 9 947,58 |
| | Crèche Providence, Matériel de cuisine | 6 297,69 |
| | Halte Garderie du Centre, Travaux divers et clôtures | 8 539,84 |
| | Halte Garderie du Centre, Matériel électroménager | 2 295,05 |
| | RPA la Bérengère, Installation stores à bannes | 1 398,01 |
| | RPA la Bérengère, Matériel électroménager et Mobilier | 3 498,25 |
| | RPA Mieux Vivre, Travaux logement gardienne | 1 164,31 |
| | RPA Mieux Vivre, Pose de stores et de carters | 2 486,52 |
| | RPA Mieux Vivre, Ventilateurs tours | 275,08 |

| | Total Social - Crèches et RPA | 165 080,93 |
|--|---|-------------------|
| Sports | City Stade, Articles de sport et panneaux d'affichage | 1 230,06 |
| | Ensemble Sports, Extincteurs et registre de sécurité | 355,50 |
| | Piscine, Travaux divers, couverture, pédiluves | 13 064,51 |
| | Piscine, Stérilisateur destructeur de chloramines | 21 911,10 |
| | Salle Bernard de la Filolie, Travaux de clôture, chaufferie et alarme | 15 041,67 |
| | Salle Bernard de la Filolie, Acquisition Auto laveuse et matériel de sport | 11 087,16 |
| | Salle des Ecus, Travaux d'éclairage extérieur | 11 373,96 |
| | Salle des Ecus, Tapis de judo | 1 524,00 |
| | Salle Jean Martial, Travaux de mise en conformité et sur façade | 5 814,46 |
| | Salle Jean Martial, Matériel de Sport | 3 388,37 |
| | Salle Maurice Marronnier, Installation poteaux Badminton | 3 735,91 |
| | Salle Maurice Marronnier, Piste en toile métallique | 3 698,79 |
| | Stade des Ecus, Installation bornes gigognes | 2 631,20 |
| | Stade des Ecus, Travaux d'amélioration piste bicross | 11 804,51 |
| | Stade des Ecus, Création d'un terrain engazonné | 96 673,80 |
| | Stade des Ecus, Diagnostics et études travaux tribunes | 32 192,37 |
| | Stade des Ecus, Matériel d'éclairage | 1 589,77 |
| | Stade Godard, Installation filets pare ballons | 9 589,53 |
| | Stade Jean Jaurès, Rénovation de la piste | 3 129,93 |
| | Stade Jean Jaurès, Remise en état des tribunes | 2 844,61 |
| | Stade Jean Jaurès, Abri de touche | 2 090,61 |
| | Stade Jean Jaurès, Installation grilles à l'entrée du stade | 3 885,80 |
| | Stade Jean Jaurès, Décrottoirs à crampons | 679,85 |
| | Stade Jean Jaurès, Filets pare ballons 2 ^{ème} tranche | 1 352,51 |
| | Total Sports | 260 689,98 |
| Bâtiments Communaux, Voirie | CCAS, Install. nouv. système d'alarme, travaux de plafond | 3 878,20 |
| | Cuisine Municipale, Etude acoustique cuis. centrales | 1 112,28 |
| | Direction Service Technique, Dispositif d'alarme | 904,18 |
| | Travaux Eglise | 7 342,84 |
| | Elections, 22 panneaux électoraux | 4 536,91 |
| | Hippodrome, Frais notariaux / acquisition Hippodrome | 17 311,24 |
| | Hôtel de Ville, Climatiseur Hitachi 3100 W pour la reprographie | 2 115,72 |
| | Hôtel de Ville, Travaux Divers | 8 515,17 |
| | Hôtel de Ville et sites extérieurs, Remplacement des Autocoms téléphoniques | 58 301,27 |
| | Parc Ermitage Compostelle, Travaux aménagt. local boulistes | 595,59 |
| | Service Administratif, Acquisition de Mobilier | 5 807,56 |
| | Service Administratif, Acquisition de Matériel Bureautique et Informatique | 110 597,13 |
| | Centre Technique Municipal, Matériel et outillage divers | 21 053,01 |
| | Centre Technique Municipal, Travaux de couverture | 14 891,99 |
| | Travaux de sciage de chaussée | 3 206,36 |
| | Barrières de circulation 13 bar | 1 624,22 |
| | Boîtes à déjections Canines | 1 729,42 |
| | Panneaux d'affichage variable | 5 664,02 |

| | | |
|------------------|--|---------------------|
| | 2 Stands 3 x 3 complets | 6 173,15 |
| | Poteaux boule | 3 890,59 |
| | Panneaux de signalisation | 3 131,30 |
| | Poteau pour plaque de rue | 792,35 |
| | Total Bâtiments Communaux, Voirie | 283 174,50 |
| | | |
| Véhicules | Balayeuse APPLIED 414 | 63 172,40 |
| | Balayeuse Azura 2 | 89 700,00 |
| | Acquisition de véhicules divers | 64 409,66 |
| | Installation marchepied sur minibus | 1 052,48 |
| | Aménagement plancher sur 3 véhicules | 1 768,96 |
| | Total Véhicule | 220 103,50 |
| | | |
| | Total Général | 2 142 112,43 |

4/ Recettes

| | CA 2003 | CA 2004 | % de variation |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------|
| Recettes | | | |
| 10 - Dotation et fonds propres sauf 1068 (10) | (1) 286 785,42 | (2) 267 944,25 | -6,57% |
| 13- Subventions (sf 138) | 75 432,00 | 0,00 | -100,00% |
| 16 - Emprunts et dettes sauf ICNE 16882 (16) | 3 507 856,16 | 3 147 102,87 | -10,28% |

(1) FCTVA : 270 379,00 € TLE : 16 406,42 €

(2) FCTVA : 249 283,00€ TLE : 18 661,25 €

Dotation et fonds propres sauf 1068 (10)

Le FCTVA concernant les investissements de l'année 2002 est en légère diminution puisqu'il prend en compte l'importance des dépenses d'équipement.

Subventions (13)

Cette subvention concerne le FDAEC pour un montant de 62 400 € que nous n'avons pas perçu en 2004 mais a été inscrite en crédit reporté et créditée en janvier de cette année.

Emprunts et dettes sauf ICNE 16882 (16)

Comme nous le précisons déjà il s'agit pour 2 600 715,00 € (correspondant au disponible de l'année 2004) d'une écriture de régularisation exigée par la Préfecture afin de tirer la totalité du disponible de notre CLTR à chaque fin d'exercice, somme que nous remboursons en tout début de l'exercice suivant.

L'emprunt consolidé s'élève donc à 546 387,87 € dont 500 000 € (report 2003 – 2004) et 46 387,87 € d'emprunts nouveaux - emprunts CAF à 0 % sur le City stade et le CLSH 10-12 ans (voir page 25 du CA 2004).

Conclusion

Si nos dépenses de fonctionnement ont varié de + 1,04 % par rapport à une inflation de 2,3 %, les recettes quant à elles, ont augmenté de + 4,11 %, d'où un résultat excédentaire pour l'année 2004 de 7 000 953,32 € en progression de 13,45% par rapport à 2003.

Cette bonne tenue résulte ainsi que nous l'évoquons supra, de la stabilité des charges générales (+ 0,26%), des charges de personnels (+ 0,79%), des frais financiers (- 17,34%).

Par contre, notre besoin réel de financement en investissement est en nette diminution de 510 187,35 €, soit - 21,10 %. Cette différence justifie l'amélioration de notre résultat de clôture qui passe de

3 800 227,10 € à 5 130 194,47 €, soit une progression de + 35 %. Il faut relativiser ce résultat étant donné le montant des crédits reportés de cette année.

Comme nous le précisions déjà l'an passé, il va sans dire que :

- nous devons rester vigilants pour toutes les charges générales que nous ne maîtrisons pas en totalité (eau, gaz, combustible, assurances, sécurité...),
- nous devons contrôler avec soin nos autres dépenses et évaluer au mieux leur opportunité.
- nous devons également rester prudent sur les évolutions possibles de nos recettes constituées à plus de 70 % de la DGF et nos ressources fiscales...
- nous devons maintenir une gestion des charges de personnel en adéquation avec nos missions.

Enfin l'affectation du résultat de l'exercice 2004 sera soumise à l'approbation du conseil municipal, car l'affectation évoquée lors de la présentation du BP 2005 (conseil du 8 février 2005) n'était que provisoire.

Le résultat définitif se présente comme ci-après :

| | | |
|--|------------|---------------------|
| Résultat de clôture à affecter | Excédent : | 7 000 953,32 |
| Résultat comptable d'investissement cumulé : | Déficit : | -1 812 448,94 |
| (B) Besoin (-) réel de financement | | -1 870 758,85 |
| Excédent reporté à la section de fonctionnement (contre 3 800 227,10 € en 2003) soit une augmentation de 35 % | | 5 130 194,47 |

A titre d'information, nous vous communiquons ci-après :

- un comparatif avec l'année 2003 des ratios financiers.

| | Informations financières | CA 2003 | CA 2004 |
|----|---|----------|----------|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement/population | 792,28 € | 801,02 € |
| 2 | Produit des impositions directes/population | 485,04 € | 499,98 € |
| 3 | Recettes réelles de fonctionnement/population | 956,54 € | 972,14 € |
| 4 | Dépenses d'équipement brut/population | 157,41 € | 94,50 € |
| 5 | Encours de dette/population | 411,50 € | 382,55 € |
| 6 | DGF / population | 177,84 € | 183,28 € |
| 7 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement | 56,72% | 56,55% |
| 8 | Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal | 80,23 | 80,23 |
| 9 | Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement | 101,83% | 103,03% |
| 10 | Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement | 16,46% | 9,72% |
| 11 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement | 43,02% | 39,35% |

- La fiche de calcul du résultat de clôture 2004 synthétisée par chapitre. Celle-ci, reprend en lecture directe, aussi bien la section de fonctionnement que celle d'investissement ainsi que le résultat reporté. Il s'agit d'une présentation simplifiée *utilisée par les services fiscaux*.

| Section de Fonctionnement | | | |
|-------------------------------------|---------------|--|--------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| 011- Charges à caractères Générales | 3 766 297,68 | Résultats reportés | 3 800 227,10 |
| 012- Charges de personnel et ass | 10 267 762,40 | 013- Atténuation de ch. (sf ICNE 6611) | 200 088,24 |
| 014 - atténuation de produits (TPU) | 2 902 875,00 | 6611- ICNE N-1contrepassés/empts | 57 527,89 |
| 65- Autres CH. De gestion courante | 973 906,62 | 70- Produits des serv. Du dom | 1 667 962,97 |

| | | | |
|--|---------------|---|---------------|
| 66- Charges financières | 236 293,60 | 72 | |
| 67- Charges exceptionnelles | 90 904,96 | 73- Impôts et taxes | 13 113 972,70 |
| 68- Dotations aux amortissement et prov. | 701 947,75 | 74- Dotations et Subventions | 6 589 010,41 |
| | | 75- Autres produits de gestion courante | 380 606,57 |
| | | 76- Produits financiers (sf ICNE) | 1 129,22 |
| | | 77- Produits exceptionnels | 47 430,14 |
| | | 78- Reprises sur provision | 10 671,43 |
| | | 79- Transferts de charges (Indemnités de sinistres) | 72 314,66 |
| | | | |
| Totaux (D) | 18 939 988,01 | Totaux (E) | 25 940 941,33 |

| | | | |
|---|--------------|--|--------------|
| Résultat de Fonctionnement (E-D) | | | |
| 7 000 953,32 | | | |
| Section d'Investissement | | | |
| Dépenses | | Recettes | |
| Libellé | Montant | Libellé | Montant |
| 001 | 2 370 147,43 | 001 | |
| 020 | | 021 | |
| 13- Remboursement de Subv. | 3 846,41 | 10- Dotation et fonds propres (avec 1068) | 2 638 890,45 |
| 14,15,29,39,49,59,Reprise Sur Provision | 10 671,43 | | |
| 16- Remboursement d'emprunts (1) | 3 822 151,78 | 13- Subventions | 0,00 |
| 19- Moins value de cessions | 31 271,91 | | |
| Total c/20, 21 et 23 (en opérations et hors opérations) | 2 142 112,43 | 16- Emprunts et dettes 5 (dont ICNE) (2) | 3 193 262,34 |
| 481- Charges à répartir | 0,00 | 19- Plus-values de cessions | 50,00 |
| | | 20, 21, 23, 26, 27 Sorties d'actif | 33 601,91 |
| | | 28- Amortissements des immob. | 638 616,38 |
| | | 481- Amortissements des charges à répartir | 63 331,37 |
| | | | |
| Totaux (B) | 8 380 201,39 | Totaux (A) | 6 567 752,45 |

| | |
|---|--|
| Résultat d'Investissement (A-B) | |
| -1 812 448,94 | |
| Résultat Global de clôture hors crédits reportés | |
| 5 188 504,38 | |

(1) dont CLTR : 2 997 082,00 €

(2) dont CLTR: 2 600 715,00 €

M. LE MAIRE quitte la salle et M. GRDEN, doyen d'âge, se voit confier à l'unanimité la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du compte administratif.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

M. LE MAIRE rentre et reprend la présidence de l'assemblée qu'il remercie pour son vote.

| | | | |
|--|---|-----------------------------------|----|
| 3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat | DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2004 | Nombre de Conseillers en exercice | 35 |
| | Séance du 29 mars 2005 | Nombre de Conseillers présents | 25 |
| | | - | |
| | | Nombre de suffrages exprimés | 29 |

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MR Jean GRDEN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

3) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 2 370 147,43 | 2 370 946,20 | | 3 800 227,10 | 2 370 147,43 | 6 171 173,30 |
| Opérations de l'exercice | 6 010 053,96 | 4 196 806,25 | 18 939 988,01 | 22 140 714,23 | 24 950 041,97 | 26 337 520,48 |
| | | 557 698,49 | | | | |
| Totaux | 8 380 201,39 | 6 567 752,45 | 18 939 988,01 | 25 940 941,33 | 27 320 189,40 | 32 508 693,78 |
| | | | | | | |
| Résultats de clôture | 1 812 448,94 | | | 7 000 953,32 | | 5 188 504,38 |
| Restes à réaliser | 1 816 709,91 | 1 758 400,00 | | | 1 816 709,91 | 1 758 400,00 |
| | | | | | | |
| Totaux cumulés | 10 196 911,30 | 8 326 152,45 | 18 939 988,01 | 25 940 941,33 | 29 136 899,31 | 34 267 093,78 |
| | | | | | | |
| Résultats 2004 | 1 870 758,85 | | | 7 000 953,32 | | 5 130 194,47 |

Comptes annexes cf : délibération sur le Compte Administratif 2004 du Budget annexe Cimetièr
délibération sur le Compte Administratif 2004 du Budget annexe Hippodrome

4) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2004 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5.2 : COMPTE DE GESTION 2004 VILLE

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2004, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2004.

M. LE MAIRE donne la parole à M. FOURNIER.

M. FOURNIER constate en effet que le compte de gestion est en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2004 :

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Recettes d'investissement : | 6 567 752,45 € |
| Recettes de fonctionnement : | 25 940 941,33 |
| Dépenses investissement : | 8 380 201,39 |
| Dépenses de fonctionnement : | 18 939 988,01 € |

Le résultat de clôture s'élève à 5 188 504,38 €.

Le compte de gestion est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2004

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

| | | |
|---|------------|----------------|
| Résultat de l'exercice : | Excédent : | 3 200 726,22 € |
| | Déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : | Excédent : | 3 800 227,10 € |
| | Déficit : | |
| Résultat de clôture à affecter : (A1) | Excédent : | 7 000 953,32 € |
| | Déficit : | |
| | (A2) | |

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

| | | |
|--|------------|----------------|
| Résultat de la section d'investissement de l'exercice : | Excédent : | 557 698,49 € |
| | Déficit : | |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) / | Excédent : | |
| | Déficit : | 2 370 147,43€ |
| Résultat comptable cumulé : | Excédent : | |
| | Déficit : | 1 812 448,94 € |
| Dépenses d'investissement engagées non mandatées : | | 1 816 709,91 € |
| Recettes d'investissement restant à réaliser : | | 1 758 400,00 € |
| Solde des restes à réaliser : | | - 58 309,91 € |
| (B) Besoin (-) réel de financement | | 1 870 758,85 € |
| Excédent (+) réel de financement | | |

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

| | |
|---|-----------------------|
| En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068) | 1 870 758,85 € |
| En dotation complémentaire en réserve | |

| | |
|---|-----------------------|
| (recette budgétaire au compte R 1068) | |
| SOUS TOTAL (R 1068) | 1 870 758,85 € |
| En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) | 5 130 194,47 € |
| TOTAL (A1) | 7 000 953,32 € |
| Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) | |

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros**
(et en francs à titre d'information).

| Section de Fonctionnement | | Section d'Investissement | |
|---------------------------|--|--|--|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : déficit reporté | R002 : excédent reporté 5 130 194,47 € | D001 : solde d'exécution N-1 : 1 812 448,94 € | R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 1 870 758,85 € |

M. LE MAIRE indique qu'il y a une différence de 600 726,22 € entre cette affectation et l'affectation anticipée votée lors du Conseil Municipal du 8 février 2005. Cette somme fait donc l'objet de la décision modificative qui suit.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°5.4 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU B.P. 2005

RAPPORTEUR : M.GRDEN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les réajustements nécessaires suite au rapprochement des comptes de l'exercice 2004 avec la Trésorerie Municipale et considérant également les dépenses imprévisibles auxquelles il a fallu faire face pour assurer la continuité du fonctionnement des services publics, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|--|---------------------|---------------------|
| TOTAL CHAPITRE 021 Virement de la section de fonctionnement | | 230 000,00 € |
| TOTAL CHAPITRE 020 Dépenses imprévues | 230 000,00 € | |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | 230 000,00 € | 230 000,00 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | DEPENSES | RECETTES |
|---|-------------------|-------------------|
| TOTAL CHAPITRE 023 Virement à la section d'investissement | 230 000,00 | |
| TOTAL CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés | 23 000,00 | |
| TOTAL CHAPITRE 022 Dépenses imprévues | 347 726,22 | |
| TOTAL CHAPITRE 002 Résultat de fonctionnement reporté | | 600 726,22 |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | 600 726,22 | 600 726,22 |

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°6 : VOTE DES TROIS TAXES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Comme il a été annoncé lors du vote du budget primitif 2005, séance du 8 février 2005, je vous confirme notre désir de maintenir les taux des trois taxes pour cette année (pas d'augmentation depuis 1996).

Rappel des taux 2004 :

| | | |
|---|-------------------------------|----------------|
| - | Taxe d'Habitation | 19,75 % |
| - | Taxe foncière sur le bâti | 26,03 % |
| - | Taxe foncière sur le non bâti | 61,87 % |

Confirmant les taux votés en 2004, les taux des trois taxes sont reconduits en 2005.

Je vous propose donc d'approuver pour 2005 les taux suivants :

| | | |
|---|-------------------------------|----------------|
| - | Taxe d'Habitation | 19,75 % |
| - | Taxe foncière sur le bâti | 26,03 % |
| - | Taxe foncière sur le non bâti | 61,87 % |

M. LE MAIRE tient à apporter un commentaire. Il pense que la Municipalité a raison de ne pas augmenter les taux et qu'elle peut en effet se glorifier puisque la Ville du Bouscat est en seconde position parmi les 8 communes de la même strate (20 à 40 000 hab) de la C.U.B., la 1^{ère} étant Saint-Médard-En-Jalles et la 3^{ème} Gradignan.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 7 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

RAPPORTEUR : M. GRDEN

Monsieur GRDEN fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2004.

La réunion cantonale du 22 février 2005, présidée par Monsieur VINCENT, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 62 400 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme aux opérations suivantes figurant au budget :

De réaliser en 2005 les opérations suivantes :

Voirie

| | |
|------------------|-----------|
| Eclairage Public | 323 000 € |
| Espaces Verts | 30 000 € |
| TOTAL | 353 000 € |

Autres investissements

| | |
|--|------------------|
| Travaux bâtiments communaux | 70 000 € |
| Travaux dans les Ecoles | 199 200 € |
| Travaux dans les bâtiments sportifs | 73 000 € |
| Travaux dans les crèches et haltes-garderies | 31 900 € |
| TOTAL | 374 100 € |
| TOTAL GENERAL | 727 100 € |

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 62 400 € au titre de ces investissements,

- d'assurer le financement de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| <u>Voirie</u> | 353 000 € |
| • par F.D.A.E.C., pour | 29 800 € |
| • par emprunt, pour | 129 280 € |
| • par autofinancement, pour | 193 920 € |
| <u>Autres investissements</u> | 374 100 € |
| • par F.D.A.E.C., pour | 32 600 € |
| • par emprunt, pour | 136 600 € |
| • par autofinancement, pour | 204 900 € |

M. LE MAIRE rappelle que cette somme est à rapprocher des 150 000 € que les villes de Bruges et du Bouscat apporteront en fonds de concours au Conseil Général pour la construction du gymnase du Collège Ausone. Les jeunes bouscatais et brugeais auront ainsi à leur disposition un équipement sportif correct et les associations sportives pourront en profiter hors temps scolaire, le soir et le week-end ; Le Bouscat pourra alors s'enorgueillir d'avoir 5 salles de sports pour 23 000 habitants à peine.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Détails des Investissements choisis pour cette demande de subvention

| | |
|--|------------|
| Travaux bâtiments communaux | |
| Ermitage Compostelle réfection mur extérieur et hall | 40 000,00 |
| Eclairage Public | |
| Candélabres / récepteurs | 23 000,00 |
| Enfouissement de réseaux EDF, FT, EP | 300 000,00 |
| Espaces Verts | |
| Plantations d'alignement sur la ville | 15 000,00 |
| Parc de la Cheneraie Ravalement de façade du pavillon gardien de la Cheneraie sur la rue Kennedy + toiture | 30 000,00 |
| Réaménagement d'une placette rue Edmond Rostand | 15 000,00 |
| Travaux dans les écoles | |
| Ecole Primaire centre 2 travaux d'étanchéité (dernière tranche) | 160 000,00 |
| Ecole Primaire centre 2 réfection sol salle de danse | 10 000,00 |
| Ecole Primaire centre 1 jeux de cour : cages de foot et de basket | 5 500,00 |
| Ecole Maternelle Lafon Féline entourage d'arbre | 5 000,00 |
| Ecole Maternelle La Providence baies vitrées 2ème tranche | 7 000,00 |
| Ecole Maternelle Chenille Verte toiles stores classe des moyens | 11 700,00 |
| Travaux dans bâtiments sportifs | |
| Gymnase Maurice Maronnier Réparation reprise des trous sur sol | 16 000,00 |

| | |
|--|---------------------|
| Stade Jean Jaurès locaux des jardiniers | 50 000,00 |
| Réfection de la piste de Bicross | 7 000,00 |
| Travaux dans les crèches et haltes-garderies | |
| Crèche Chenille Verte Menuiserie bois | 16 400,00 |
| Crèche Mosaïque Implantation d'un abri de jeux en bois | 5 000,00 |
| Crèche Chenille Verte Sol souple réception + jeux | 10 500,00 |
| Total Général | 757 100,00 € |

DOSSIER N°8 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. ASSERAY

FILIERE MEDICO - SOCIALE

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture . Suppression d'un poste d'agent d'entretien.

Les auxiliaires de puériculture constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'auxiliaire de puériculture, d'auxiliaires de puériculture principal et d'auxiliaires de puériculture chef.

Les auxiliaires de puériculture participent à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement. Ils prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborent à la distribution des soins quotidiens et mènent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

M. LE MAIRE précise que la création et la suppression concerne la même personne. Il s'agit d'une employée qui faisait office d'auxiliaire de puériculture et qui a réussi son concours.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°9 : INFORMATISATION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE - TARIF DES CARTES A PUCE

RAPPORTEUR : MME LECLAIRE

L'informatisation des structures Petite Enfance passe par l'implantation de badgeuses dans chaque établissement.

En conséquence, les parents doivent utiliser une carte à puce qui leur est remise gratuitement.

En cas de perte ou de vol, les familles devront retirer une nouvelle carte auprès de la Directrice de la structure qui leur sera facturée à son prix de revient, soit 5,60 € T.T.C..

Le règlement devra être effectué auprès du Trésor Public.

MME LECLAIRE précise que, dans le cadre de la P.S.U. (Prestation de Service Unifié) rendue obligatoire par la C.A.F., l'informatisation est indispensable pour calculer l'heure effective de présence des enfants en crèche. Elle indique que cette nouvelle prestation est difficile à mettre en place autant pour les parents que pour la ville. En effet, les parents doivent signer des contrats qui précisent leurs longues périodes de vacances traditionnelles (été), leurs autres jours de congés et leurs R.T.T.. Ils doivent connaître leur emploi du temps au moins deux mois à l'avance de façon à ce que la commune puisse prévoir le temps de travail du personnel.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 10 : COMPOSITION DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATIONS ET DE LA COMMISSION DES FINANCES - MODIFICATION

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération en date du 18 janvier 2005, suite à la démission de Madame NGUYEN pour cause de mutation de son conjoint, le Conseil Municipal a modifié la composition de cette commission comme suit :

Membres titulaires :

**M. GRDEN
M. ASSERAY
M. QUANCARD
MME THIBAUDEAU
M. GARANDEAU**

Membres suppléants :

**M. SAGASPE
M. TEISSEIRE
M. VALMIER
MME DANTIN
M. MONBEIG-ANDRIEU**

Or, la Préfecture par un courrier en date du 8 février 2005 nous a demandé d'annuler cette délibération désignant Madame DANTIN, en tant que membre suppléant suite à la démission de Madame NGUYEN et nous a rappelé la procédure du remplacement des membres de la commission d'appel d'offres.

En effet, conformément à l'article 22-III du Code des Marchés Publics (décret N° 2004-15 du 7 janvier 2004) il est pourvu au remplacement d'un titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et, dans l'hypothèse où une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir à cette vacance, il est procédé au renouvellement intégral de la commission.

Je vous propose donc de retirer la délibération du 18 janvier 2005 et de se conformer à celle du 4 février 2003 avec retrait de Madame NGUYEN :

Membres titulaires :

**M. GRDEN
M. ASSERAY
M. QUANCARD
MME THIBAUDEAU
M. GARANDEAU**

Membres suppléants :

**M. SAGASPE
M. TEISSEIRE
M. VALMIER
MME NGUYEN « retrait »
M. MONBEIG-ANDRIEU**

M. NEUVILLE indique que cette proposition lui semble contradictoire avec ce qui est écrit. Il se demande s'il n'aurait pas fallu procéder au renouvellement intégral.

M. LE MAIRE précise que l'on ne procède au renouvellement intégral que dans le cas où il n'y a plus aucun suppléant disponible. Il lui transmet immédiatement la copie du courrier de la Préfecture.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 11 : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE « LES MARCHES DE L'ETE »

RAPPORTEUR : MME MANDARD

La commune du Bouscat souhaite poursuivre un partenariat avec la compagnie « Les marches de l'été ».

Cette association théâtrale dont la notoriété est reconnue exerce une activité au Bouscat, rue Victor Billon où elle dispose également d'une scène, après avoir été sur le territoire de la Ville de Bordeaux.

L'objectif de cette convention est d'abord pédagogique puisqu'elle consiste à sensibiliser un public scolaire – élèves et enseignants – à la pratique théâtrale et à la mise en scène.

Ce partenariat permettra également de travailler avec les bibliothèques de la commune pour des rencontres ou des lectures autour du théâtre contemporain.

La compagnie « Les marches de l'été » pourra d'autre part participer aux évènements culturels du Bouscat, tel le prochain « Salon du Livre Jeunesse » organisé le samedi 2 avril 2005 et ouvrir son lieu à d'autres manifestations ou formations destinées au public bouscatais.

La Ville de Bordeaux a également manifesté le souhait de poursuivre un partenariat financier avec cette compagnie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. LE MAIRE à signer une convention tripartite – Ville du Bouscat, Ville de Bordeaux, Compagnie « Les marches de l'été » - annexée au présent projet de délibération.

La Ville du Bouscat s'engagerait à soutenir financièrement cette association pendant un an, à raison d'une participation communale d'un montant maximal de 9 147 €. Cette subvention est inscrite au budget 2005, la Ville de Bordeaux s'engageant à participer à hauteur de 6 098 € pour une durée identique.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N°12 : CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE ET D'UN CLUB HOUSE - STADE DES ECUS

RAPPORTEUR : M. VALMIER

La construction d'une tribune et d'un club house est prévue sur le site du stade des Ecus.

Le programme comprend trois fonctions principales :

- les vestiaires répondant à la nécessité des sportifs de se préparer à l'entraînement et à organiser des rencontres de football officielles jusqu'à un niveau départemental,
- les tribunes répondant au besoin local d'accueillir 300 spectateurs dans les meilleures conditions de sécurité, de confort et de visibilité,
- le club-house qui permet à la vie sportive de s'exprimer hors compétition. Le club-house est le lieu de rencontre de tous les acteurs du club (sportifs, dirigeants, sponsors et spectateurs)

La conception de ce projet est détaillée en 8 lots :

- N°1, fondations, gros œuvre, maçonnerie, charpente , couverture ;
- N°2, étanchéité ;
- N°3, menuiseries extérieures alu, miroiterie ; ser rurerie ;
- N°4, carrelages sols et murs ;
- N°5, menuiseries intérieures ;
- N°6, peintures faux-plafonds ;
- N°7, plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation ;
- N°8, électricité.

Conformément aux stipulations des articles 34 et 35 I 5° du code des marchés publics, des consultations ont été lancées par voie de marchés négociés.

Conformément à la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 15 mars 2005, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés suivants pour un montant total de 1 580 333,21 € T.T.C. :

| | | |
|---|-----------|----------------------------------|
| N°1, fondations, gros œuvre, maçonnerie, charpente , couverture ; Entreprise DV CONSTRUCTION | Montant : | 1 016 600,00 € T.T.C. |
| N°2, étanchéité ; Entreprise SEO | Montant : | 53 736,76 € T.T.C. |
| N°3, menuiseries extérieures alu, miroiterie ; Entreprise GF3M | Montant : | 146 962,61€ T.T.C. |
| N°4, carrelages sols et murs ; Entreprise PLAMURSOL | Montant : | 62 790,00 € T.T.C. |
| N°5, menuiseries intérieures ; Entreprise CASTET | Montant : | 77 740,00 € T.T.C. (sans option) |
| N°6, peintures faux-plafonds ; | | |

| | |
|--|--|
| Entreprise RANSON N°7, plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation ; | Montant : 44 371,60 € T.T.C. (sans option) |
| Entreprise HERVE THERMIQUE N°8, électricité ; | Montant : 131 560,00 € T.T.C. |
| Entreprise PREFELEC | Montant : 46 572,24 € T.T.C. |

Cette somme est inscrite au budget primitif 2005, chapitre 23 article 2313.

M. VALMIER précise que pour les lots N°5 et 6 il n'y aura pas de variante possible.

M. NEUVILLE demande s'il y avait beaucoup d'entreprises pour le lot N°1.

M. LE MAIRE pense qu'il y en avait 5 qui proposaient toutes les mêmes prix (1 % d'écart), d'où la difficulté de négocier. Il précise que DV CONSTRUCTION est une filiale de Bouygues.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

**DOSSIER N° 13 : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (PECS), DESHUMIDIFICATION D'AIR, TRAITEMENT, FILTRATION D'EAU ET NETTOYAGE POUR LA PISCINE MUNICIPALE
AVENANT N° 6 AU MARCHÉ DE CONTRAT D'EXPLOITATION DE S INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (PECS) POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ATTRIBUES A COFATECH SERVICES
MODIFICATION DE LA FORMULE ET DES INDICES DE REVISION DE PRIX**

RAPPORTEUR : M. QUANCARD

Par marchés visés en Préfecture le 30 août 2000, COFATECH Services est devenu titulaire :

- du contrat d'exploitation des installations de la piscine municipale (chauffage, ventilation, déshumidification d'air, production d'eau chaude, traitement et filtration de l'eau) ;
- du contrat des installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude pour les bâtiments communaux.

La formule et les indices de révision de prix sont modifiés.

En effet, le ministère de l'économie et des finances a décidé de ne plus calculer les indices des produits et services divers (PSD A à PSD D et PSD T) depuis le 31 juillet 2004.

Les pouvoirs publics proposent d'utiliser en remplacement 3 modèles type de nouveaux indices.

Le journal spécialisé Le Moniteur a décidé, en liaison avec l'Administration concernée, de publier trois indices de remplacement, dénommés FSD1, FSD2 et FSD3.

Afin de continuer à utiliser les formules de révisions prévues dans nos contrats, il nous est proposé de retenir le nouvel indice FSD2 en remplacement de l'indice PSD C validé par les pouvoirs publics et publié chaque mois dans Le Moniteur.

A cet effet, l'ancienne formule :

$$0,85 \frac{ICHT'}{ICHT^{\circ}} + 0,15 \frac{PSDC'}{PSDC^{\circ}}$$

devient par la nouvelle formule applicable aux contrats :

$$0,85 \frac{ICHT'}{ICHT^{\circ}} + 0,15 \frac{FSD2'}{FSD2^{\circ}}$$

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 14 : ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP) ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU BUREAU D'ETUDES

RAPPORTEUR : MME DANTIN

Conformément à la délibération du 6 juillet 2004 relative à la mise à l'étude d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), une consultation a été lancée par voie de presse, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour définir le contenu et les conditions de conduite de cette mission.

A la suite de cette publication, 6 cabinets d'architecture ont sollicité le cahier des charges.

A l'issue de cette consultation, une seule proposition nous est parvenue.

Il s'agit d'Eurl HERITAGES & ARCHITECTURE représentée par Madame Véronique VILLANEAU-ECALLE, mandataire, et de DESALBRES Architecte, représenté par Monsieur Rémi DESALBRES, co-traitant. Le montant global de la mission s'élève à 35 844,12 € T.T.C.

Après analyse de cette offre, conduite sous le contrôle technique de l'Architecte des Bâtiments de France, cette proposition s'est avérée correspondre en tout point au cahier des charges.

Le montant de cette prestation est inscrit au budget primitif 2005, Chapitre 20 article 2031.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'Eurl HERITAGES & ARCHITECTURE représentée par Madame Véronique VILLANEAU-ECALLE, mandataire, et de DESALBRES Architecte, représenté par Monsieur Rémi DESALBRES, co-traitant.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il est dommage que la commune n'ait reçu qu'une seule candidature pour cette consultation. Mais il pense que cela est dû au fait qu'il s'agit d'un domaine très spécifique. Il rappelle que la Z.P.P.A.U.P. doit constituer un véritable outil de travail efficace. Il devra apporter une connaissance exhaustive du patrimoine bouscatais, définir les interventions possibles en fonction de chaque type d'édifice et transcrire ces possibilités d'intervention dans le règlement et dans un document devant servir de mode d'emploi.

M. QUANCARD précise que cette mission peut être subventionnée par la DRAC à hauteur de 50 %.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 15 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) M. LE MAIRE : prochain Conseil Municipal

M. LE MAIRE annonce la date du prochain Conseil Municipal, 26 avril 2005, qui sera consacré essentiellement au P.L.U.. Les techniciens de la C.U.B. présenteront le projet avant la séance pour la deuxième fois. L'Assemblée pourra ainsi débattre de ce sujet.

2) M. LE MAIRE : réunion publique

M. LE MAIRE annonce qu'une réunion publique aura lieu dans le quartier Jean Jaurès – Providence avant l'été. De gros projets y sont prévus et la Municipalité a l'intention de les expliquer aux riverains : reconstruction de l'école Jean Jaurès, installation du magasin Casino à la place d'Atlas et travaux sur la place Ravezies avec les résultats du jury de concours pour le parc relais.

3) M. NEUVILLE : consommation d'eau

M. NEUVILLE demande s'il est possible, dans la comptabilité analytique, de « décortiquer » les consommations d'eau qui s'appliquent aux stades et espaces verts. En effet, dans un souci d'économie, il

pense qu'il serait intéressant de faire apparaître dans les prochains cahiers des charges l'aspect de récupération des eaux pluviales pour les nouvelles constructions. Il faudrait également y penser pour les bâtiments existants. En effet, la consommation d'eau pour l'arrosage est très conséquente. Rien que pour le chapitre « sports » cela représente une somme de 93 000 € sur un total de 251 000 €.

D'autre part, il souhaiterait savoir si les espaces verts sont équipés de compteurs dédouanés des taxes d'assainissement.

M. LE MAIRE répond qu'il est en effet possible de faire ressortir les consommations d'eau pour chaque site. A l'heure actuelle, la commune ne récupère pas les eaux pluviales mais il serait en effet intéressant d'y réfléchir. Il indique que les espaces verts sont bien équipés de compteurs spécifiques.

La séance est levée à 20 H 30.